

La constitution

règle de l'unanimité. Le très honorable représentant a occupé un poste extrêmement important pendant une période fort brève. C'est la seule fois qu'il a occupé un poste de très haute direction. Il n'a jamais participé à une seule conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. Il n'a jamais résolu de problème intergouvernemental, sauf en cédant sur toute la ligne. Je sais qu'il ne faut pas accuser à la légère un ancien premier ministre d'être naïf, mais je lui signale avec bienveillance et avec sérieux qu'il n'est pas resté au pouvoir assez longtemps pour apprendre que la dissension ne disparaît pas du simple fait que l'entreprise visée est importante. Ses notions de ce qui s'est passé au moment de l'adoption de l'assurance-maladie étaient fautes. Il ne se rend peut-être pas compte que toutes les réalisations importantes du Canada se sont faites malgré des dissensions aussi profondes et amères que celles dont nous sommes témoins maintenant.

Si on relit les débats, les discours publics et les protestations indignées auxquels donna lieu la fondation de la Confédération, on apprend que la Nouvelle-Écosse, par exemple, a tout fait, y compris renverser tous ceux qui avaient voté en faveur de la Confédération, pour tâcher d'en sortir. Que s'est-il passé lors de la construction du pipe-line transcanadien qui nous est si utile aujourd'hui? Les dissensions suscitées par ce remarquable projet ont grandement contribué à la chute du gouvernement. Que dire de la Voie maritime du St-Laurent ou de l'époque où le pays a décidé de se donner une marine canadienne? Ce dernier projet a suscité des luttes et des dissensions ici à la Chambre et dans les provinces jusqu'à ce que le premier ministre de la Colombie-Britannique finisse par acheter deux sous-marins au début de la guerre. Que dire du débat sur le drapeau auquel j'ai participé à la Chambre, il y a environ 18 ans? Que dire de la création des nouvelles provinces de l'Ouest? Toutes ces grandes réalisations se sont accompagnées de dissensions. Elles n'en sont que plus grandes par la suite, mais la dissension fait partie du processus parlementaire.

Cela démontre seulement qu'aucun de ces projets n'aurait été réalisé si nous n'avions agi que dans l'unanimité et sans dissension. Il est simpliste de croire que l'affrontement d'intérêts importants peut se résoudre rapidement par la seule bonne volonté, c'est une vision propre aux non-initiés. Dieu sait qu'il en faut, mais il faut beaucoup plus; il faut la capacité d'évaluer ce qui est vital aux intérêts fédéraux et provinciaux; l'esprit de justice tempéré par le souci de sauvegarder ce qui est vital. Le très honorable député aurait dû avoir appris cela par expérience même s'il n'a été que très peu de temps au pouvoir. Malgré toute la bonne volonté qui d'après lui pourrait permettre d'établir une constitution à l'unanimité, il n'a pu conclure une entente ni avec Loughheed, ni avec Israel, ni avec les magnats de la rue Water qui lui ont imposé une taxe d'accise de 18c., et il n'a même pas pu faire revenir Flora au pays pour voter. L'unanimité n'a donc pas été si facile à réaliser. Non, il a une vision fautive du Canada.

Le régime fédéral n'est pas un régime d'unanimité. Le régime fédéral n'est pas un échec. Bien au contraire, il a permis d'édifier le meilleur pays du monde, mais l'unanimité est souvent impossible lorsqu'il y a un conflit entre des intérêts majeurs. Aucun pays fédéral du monde n'escompte ni n'exige l'unanimité pour faire des changements, et le Canada non plus.

Le gouvernement canadien a toujours eu pour rôle de parler au nom de tous les Canadiens. Il n'a jamais été un groupe

parmi d'autres ni un gouvernement parmi ses égaux. S'il l'avait été, il n'y aurait pas eu de programme d'assurance-maladie. Nous devons tenir compte de notre histoire, ce que le très honorable chef de l'opposition n'a pas fait. Chaque province créée après 1867 a vu le jour sans qu'il y ait consultation avec les provinces déjà existantes et sans leur permission. Peut-on imaginer un meilleur exemple de modification constitutionnelle importante? C'est également ce qui s'est passé dans le cas de Terre-Neuve. Quand Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, deux premiers ministres dont celui de ma province, ont déploré que les provinces n'aient pas été consultées. La consultation ne faisait pas partie du processus à employer.

Le très honorable député a parlé d'usages passés, pourtant il n'y en a aucun en matière de rapatriement, de formule d'amendement ou de charte des droits. Jusqu'à présent, le Parlement de Westminster a approuvé 16 modifications importantes à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. De ce nombre, 13 concernaient les intérêts des provinces et celles-ci n'ont été consultées que pour six de ces questions; et à l'une de ces occasions, le gouvernement fédéral est quand même allé de l'avant même si les provinces n'avaient pas réussi à s'entendre.

Le très honorable député s'est aussi demandé si l'on avait fait suffisamment d'efforts pour atteindre cette insaisissable unanimité. Railleuse, il a même affirmé—ce fut pour lui toute une découverte—que depuis 1927, on n'avait consacré que 48 jours à parler de constitution. Nous sommes en présence ou bien d'une de ces simplifications naïves qui sont le fait d'un homme qui n'a jamais participé à une conférence des premiers ministres et ignore tout de ce qui s'y passe, ou bien le député déforme délibérément la réalité. Optons pour la première hypothèse et essayons un peu d'instruire le très honorable député.

J'ai moi-même participé à toutes les conférences des premiers ministres de 1970 à 1978. Outre les conférences constitutionnelles comme telles, il a été souvent question de constitution même si celle-ci n'était pas officiellement à l'ordre du jour. Les échanges entre gouvernements ont lieu à l'occasion de rencontres de fonctionnaires et de ministres et aussi à l'occasion des grandes conférences des premiers ministres. Je crois que c'est une insulte à M. Fulton et à la mémoire de M. Favreau, pour ne citer que deux noms connus, que de prétendre, comme l'a fait le très honorable chef de l'opposition, que l'on n'a pas suffisamment cherché à s'entendre. Des entretiens sont déroulés presque sans interruption entre fonctionnaires et ministres de 1968 à 1971, d'avril 1975 à octobre 1976, d'octobre 1978 à février 1979 et naturellement de juin à septembre 1980.

Ayant été responsable du gouvernement d'une province, je sais personnellement combien de temps mes ministres, mes fonctionnaires, nos homologues des autres provinces et moi-même avons consacré à ces entretiens. Par exemple, le très honorable député fait semblant de ne pas savoir ou bien il ignore que les premiers ministres des différentes régions s'étaient réunis avant les réunions des premiers ministres dont il a tenu compte pour calculer ses 48 jours. Depuis 13 ans, les gouvernements ont consacré un temps, une énergie et des ressources considérables pour tenter de parvenir à une entente à ce sujet. Cet échec est attribuable aux exigences croissantes, et souvent irréalistes, de certains premiers ministres qui esti-